



LE BILAN DE COMPÉTENCES

Envie de changer d'orientation professionnelle, d'évoluer dans votre entreprise ou de trouver un nouvel emploi ? Le centre de bilan de compétences du Service de la Formation Continue de l'université Paris Nanterre est à votre disposition pour toute demande d'information. Nos consultants sont à votre écoute pour vous guider dans vos démarches et vous conseiller efficacement dans le cadre d'une éventuelle reprise d'études.

QU'EST-CE QUE LE BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est un droit dont disposent les salariés, régi par la loi du 31 décembre 1991. Il s'agit d'un travail d'analyse des compétences professionnelles et personnelles, des aptitudes, intérêts, valeurs, motivations, souhaits et aspirations permettant de définir un projet professionnel et/ou, le cas échéant, un projet de formation et les étapes de sa mise en oeuvre concrète.

Cette prestation comprend trois étapes bien précises :

- une phase préliminaire
- une phase d'investigation
- une phase de conclusion

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours personnel et professionnel et envisager une évolution professionnelle en élaborant un projet réaliste et réalisable.



POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Vous souhaitez bénéficier d'un bilan de compétences ?

Il peut vous être utile pour :

- faire le point sur votre carrière
- définir une orientation ou une réorientation professionnelle
- faciliter votre mobilité professionnelle interne ou externe
- maintenir et développer votre employabilité.

Vous êtes employeur ?

L'outil bilan de compétences peut vous aider à :

- optimiser votre politique de gestion des ressources humaines
- mieux connaître votre « capital compétences » et le potentiel de vos collaborateurs
- fidéliser vos collaborateurs et les motiver à s'investir dans les projets de l'entreprise
- développer l'employabilité de vos collaborateurs

PARCOURS DU BILAN DE COMPÉTENCES

24 heures (conformément à l'article R.6322-35 du code du travail) sur 3 à 4 mois pour faire le point et s'ouvrir de nouvelles perspectives.

- un seul et même conseiller tout au long du bilan
- des entretiens individuels de 2 à 3 heures
- un parcours adapté à vos besoins



Le Bilan de Compétences se déroule en trois grandes étapes :

1. Une phase préliminaire qui permet de clarifier votre demande, de vous informer en détails sur le dispositif et de confirmer votre engagement dans cette démarche. Nous analysons ensemble votre situation et vous proposons un parcours de bilan adapté à vos besoins spécifiques. Cette phase démarre avec un entretien préliminaire gratuit et sans engagement.

2. Une phase d'investigation qui permet dans un premier temps de faire le point sur vos acquis (connaissances, compétences, qualités) ainsi que vos aptitudes, motivations, intérêts, valeurs, aspirations etc. Nous utilisons durant cette phase un dossier personnalisé comprenant des fiches-support d'analyse de tous vos acquis professionnels et personnels ainsi que de vos caractéristiques individuelles.

En complément, nous vous proposons en fonction de vos besoins de passer des tests psychométriques évaluant (liste non exhaustive) :

- vos intérêts et préférences professionnels (IRM-R, LIMEF-E)
- votre personnalité (D5D, NEOPI-R)
- vos aptitudes intellectuelles (D2000, BV16, DAT5)

En parallèle nous engageons un travail d'exploration afin de définir les différentes perspectives d'évolution professionnelle possibles et d'élaborer les projets à la fois conformes à vos aspirations profondes mais aussi réalistes et réalisables.

3. Une phase de conclusion qui vise à définir le ou les projets retenus et à déterminer les conditions effectives de leur réalisation (mise en lumière des axes de progrès, plan d'action, etc.).

A l'issue du bilan, le bénéficiaire disposera des conclusions détaillées de l'ensemble des investigations. Il lui sera également remis un document de synthèse qui précise en particulier les circonstances du bilan, les compétences du bénéficiaire au regard des projets envisagés et les éléments constitutifs de ces projets.

Le bénéficiaire est le seul destinataire de ces documents, qui ne peuvent être transmis à un tiers sans son accord formel.



TARIFS ET FINANCEMENTS

Le bilan de compétences coûte de 1 200 euros à 2 400 euros selon votre situation.

Solutions de financement :

- congé bilan de compétences, avec prise en charge par un OPACIF * ou un OPCA** ;
- plan de formation de l'entreprise
- compte personnel de formation
- financement individuel

Contactez-nous, nous trouverons ensemble la meilleure solution de financement pour vous et nous vous indiquerons les démarches à effectuer.

* Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation

** Organisme Paritaire Collecteur Agréé

NOTRE DÉONTOLOGIE

- faire preuve de neutralité
- être transparent sur les objectifs, les moyens et les résultats attendus
- respecter l'anonymat et la confidentialité des informations recueillies durant le bilan
- placer l'intérêt du bénéficiaire au cœur de nos préoccupations

CONTACTS

- Conseil en Bilan de Compétences : bilandecompetences@liste.parisnanterre.fr
- Accueil du Service de la Formation Continue : formation-continue@liste.parisnanterre.fr - 01 40 97 78 66 - horaires d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 17h